

Fiche signalétique

Tuberseal

Date de publication : 27/05/2016 (j/m/a)

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : Tuberseal

Norac Concepts Inc.
C. P. 31097, Guelph (ON) N1H 8K1
519-821-3633

Numéro de téléphone d'urgence : À toute heure, 613-787-5620, **SEULEMENT** pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

2. COMPOSITION/ RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients dangereux	% (p/p)	TLV de l'ACGIH	N° de CAS
Mancozèbe	16	Non inscrit	8018-01-7
Silice amorphe	1 – 5	10 mg/m ³	112926-00-8
Talc ou calcaire dolomitique	30 – 60	2,0 mg/m ³ 10 mg/m ³	14807-96-6 Mélange

Synonyme(s) : Mancozèbe – manzate, dithane.

Nom chimique : Polymère de *N,N*-éthylènebis (dithiocarbamate) de manganèse et de zinc.

Famille chimique : Dithiocarbamate.

Usage(s) du produit : Fongicide agricole.

Numéro d'homologation : 17042 Loi sur les produits antiparasitaires.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

Sommaire : La présente fiche signalétique fait état des propriétés dangereuses de tous les ingrédients qui entrent dans la composition du produit. Lire la fiche signalétique en entier pour avoir une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.

Propriétés physiques : Poudre de couleur havane à odeur de moisi.

Voies d'administration : Yeux, peau, ingestion et inhalation.

Effets d'une exposition aiguë : Peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires.

Effets d'une exposition chronique : L'exposition répétée au mancozèbe à des doses élevées affecte la thyroïde, le foie et le système nerveux, et cause une paralysie des pattes arrière chez les animaux de laboratoire.

4. PREMIERS SOINS

Inhalation : Déplacer la victime vers une source d'air frais. Appeler **IMMÉDIATEMENT** le 911 pour obtenir de l'aide médicale. Pratiquer la respiration artificielle **SEULEMENT** si la victime ne respire plus. Pratiquer la réanimation cardio-respiratoire (RCR) si la victime ne respire pas ET s'il y a absence de pouls.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation persiste, recourir à de l'aide médicale.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Tenir les paupières ouvertes pendant l'opération. Si l'irritation persiste, recourir à de l'aide médicale.

Ingestion : Appeler **IMMÉDIATEMENT** le 911 pour obtenir de l'aide médicale. Si la victime n'est pas évanouie et n'est pas en crise convulsive, lui faire rincer la bouche et faire boire une tasse d'eau pour diluer la matière. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime, tête baissée vers l'avant, pour éviter qu'elle n'aspire des vomissements; rincer la bouche et lui donner encore de l'eau.

Avis au médecin : Il n'existe pas d'antidote spécifique; traiter selon les symptômes.

5. RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Point d'éclair : Sans objet.

Température d'autoignition : Aucune donnée.

Limite d'inflammabilité (inférieure) : Sans objet.

Limite d'inflammabilité (supérieure) : Sans objet.

Moyens d'extinction : En cas d'incendie important, appliquer un agent formant un film flottant ou de l'eau sous forme de brouillard. En cas d'incendie de moindre importance, utiliser du dioxyde de carbone ou un agent chimique sec.

Techniques de lutte contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Utiliser le moins d'eau possible et endiguer le lieu de déversement pour empêcher le ruissellement de s'infiltrer dans l'approvisionnement en eau ou dans l'environnement.

Autres risques d'incendie ou de feu : La décomposition thermique peut produire des vapeurs toxiques de sulfure d'hydrogène, de disulfure de carbone et d'oxydes de carbone, d'azote et de soufre. Les poussières à des concentrations suffisamment élevées peuvent former un mélange explosif avec l'air.

6. DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuelle tel que décrit à la section 8.

Déversements, fuites ou dégagements : En cas de déversement au sol, endiguer le déversement pour arrêter la fuite et empêcher la contamination de se propager. Laver d'abord les surfaces dures avec un détergent et de l'eau, puis absorber la matière avec un absorbant convenable. En cas de déversement dans l'eau, utiliser un barrage et/ou la dérivation pour arrêter le dégagement et minimiser l'étendue de la contamination. Récupérer et placer dans un conteneur de déchets la matière renversée, la terre, l'eau et l'absorbant contaminés en vue de les éliminer convenablement. Aviser les autorités gouvernementales pertinentes lorsqu'on doit déclarer le dégagement ou lorsqu'il peut affecter l'environnement de manière néfaste.

Produits chimiques de désactivation : Inconnus.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Méthodes de manipulation : N'utiliser que dans un endroit bien aéré. Ne pas respirer les poussières et éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle convenable. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Si les vêtements sont contaminés, les laver à fond avant de les réutiliser.

Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais et bien aéré. Garder les contenants fermés. Garder hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie. Garder loin de la chaleur, des étincelles, des flammes et de l'humidité. Ne pas mouiller ou surchauffer le produit lors de l'entreposage puisqu'il peut se décomposer et entraîner des vapeurs toxiques et la possibilité d'un incendie.

Température d'entreposage : La température d'entreposage idéale est de 10 °C à 30 °C. Ne pas exposer le produit à des températures dépassant 40 °C.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Protection des yeux : Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau : Des gants résistant aux produits chimiques et des vêtements de protection imperméables.

Protection respiratoire : Un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA muni de cartouches pour les pesticides, s'il le faut.

Équipement de protection supplémentaire : N'est pas exigé.

Mesures d'ingénierie : Assurer une extraction d'air local et une aération adéquates.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Poudre jaune.

Odeur : Moisi.

Poids volumique apparent : 350 à 450 kg/m³.

Point d'ébullition : Aucune donnée.

Point de fusion : Aucune donnée.

Solubilité (eau) : Insoluble.

Solubilité (autre) : Aucune donnée.

pH : 4,5 à 6,5.

% volatile : Négligeable.

Taux d'évaporation (éther=1) : Sans objet.
Tension de vapeur (mm Hg à 20 °C) : Sans objet.
Densité de vapeur (air=1) : Sans objet.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable à la température ambiante et dans des conditions d'entreposage.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Conditions à éviter : Garder loin des températures élevées, de la chaleur et des sources d'inflammation. Éviter l'humidité lors de l'entreposage.

Matières incompatibles : Oxydants et réducteurs forts, acides et l'humidité.

Produit(s) de décomposition dangereux : Le mancozèbe se décompose entre 192 °C et 204 °C. La décomposition produit des vapeurs toxiques de sulfure d'hydrogène, de disulfure de carbone et d'oxydes de carbone, d'azote et de soufre. Les températures élevées ou l'humidité peuvent faire décomposer le produit et libérer des vapeurs toxiques et présenter un risque d'incendie.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Sommaire : Peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires.

Données toxicologiques

Mancozèbe

DL₅₀ orale (rat) = > 5 000 mg/kg

DL₅₀ cutanée (lapin) = > 5 000 mg/kg

CL₅₀ inhalation (rat) = > 5,14 mg/L/4 heures

Silice amorphe

DL₅₀ orale (rat) = 3 160 mg/kg

Inhalation : Les concentrations élevées du produit peuvent irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau : L'exposition prolongée ou répétée peut irriter la peau. On a rarement associé le mancozèbe à la sensibilisation chez les humains.

Contact avec les yeux : Le contact direct peut causer une irritation modérée des yeux.

Ingestion : L'ingestion peut irriter le tractus gastro-intestinal.

Effets subchroniques : La sensibilisation est un processus par lequel un changement biologique se produit chez une personne en raison d'une exposition antérieure à une substance, et qui fait en sorte qu'elle réagit plus fortement en cas de nouvelle exposition à cette substance.

Effets chroniques : L'exposition répétée au mancozèbe à des doses élevées affectent les systèmes nerveux, de la glande thyroïde, du foie et cause une paralysie des pattes arrière chez les animaux de laboratoire. Les effets sur la glande thyroïde et le foie sont dus au métabolisme des petites quantités avec l'éthylène thiourée (ETU). Ces effets sont réversibles lorsque l'exposition est de courte durée ou intermittente.

Cancérogénicité : Les études ont montré que l'éthylène thiourée a causé des effets négatifs sur les glandes thyroïde, pituitaire et causé des tumeurs chez les animaux de laboratoire.

Mutagénicité : Il n'y a aucune preuve que le mancozèbe ou l'éthylène thiourée a un pouvoir mutagène.

Effets sur la reproduction : Aucuns effets sur la reproduction n'ont été indiqués sous des niveaux toxiques pour les adultes dans des études sur deux générations de reproduction avec le mancozèbe et l'éthylène thiourée.

Tératogénicité : Il n'y a aucune preuve de pouvoir tératogène pour ce produit sous des niveaux toxiques pour les adultes.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Renseignements écotoxicologiques : Le mancozèbe est toxique pour les poissons et les organismes aquatiques.

Effets sur l'environnement : Ne pas contaminer les eaux domestiques, les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau, les étangs ou les rivières.

13. ÉLIMINATION

Élimination du contenant : Emballage non réutilisable. Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins. Se départir du contenant dans un site d'enfouissement sanitaire ou selon d'autres méthodes approuvées par les autorités provinciales et locales.

Élimination des déchets : Se départir des déchets dans une installation approuvée pour le traitement/élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales pertinentes. Ne pas jeter les déchets dans les ordures ménagères ou dans les systèmes d'égouts.

14. TRANSPORT

Classification TMD : Non réglementé.

Téléphone d'urgence transport : 613-787-5620.

15. RÉGLEMENTATION

Classification et règlements (SIMDUT) : Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, est exempté des exigences du SIMDUT.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre de guide sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et Norac Concepts Inc. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche signalétique est valable pour trois ans.

Rédaction : Norac Concepts Inc.